

HÔTEL DE VILLE

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : MAE/EF/r1

Certifié exécutoire par le Maire compté
tenu de la réception en Préfecture
le / et de la publication
le 10 Mars 2011
Le Maire



ARRÊTE N° 2011/98
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VÉHICULES RUE CHARLES DE GAULLE

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2/1°, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,
VU le Code de la route, article L. 411-1,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'arrêté n° 2009/419 (série A), du 6 octobre 2009, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Marc Antoine EVIN, Conseiller Municipal délégué, Chargé de la Sécurité, du Stationnement et de la Circulation,

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Société **AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO**, pour le déménagement de Mademoiselle **TILLIER Valentine**, pour le jeudi 17 mars 2011, de 8h00 à 18h00, à Yerres.

ARRÊTE

Article 1 : En raison du déménagement du mobilier de Mademoiselle **TILLIER Valentine**, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, pour 1 camion de 12m, le jeudi 17 mars 2011, au 38 rue Charles de Gaulle, Résidence le Prieuré, de 8h00 à 18h00.

Article 2 : Le pétitionnaire devra veiller à laisser libre la circulation des véhicules et des piétons et garantir leur sécurité par la mise en place d'une signalisation appropriée.

Article 3 : Le pétitionnaire devra veiller à ne pas masquer la signalisation routière.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de MONTGERON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à YERRES, le 8 mars 2011

Marc Antoine EVIN

Conseiller Municipal délégué,
Chargé de la Sécurité, du Stationnement
Et de la Circulation



60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

